

Praticien/ne maraîcher/-ère AFP



Nature des tâches

Le praticien maraîcher ou la praticienne maraîchère assistent le maraîcher dans la culture, les soins, la récolte, la préparation et la vente des différents produits.

Conditions d'admission

Ecole obligatoire achevée; amour de la nature et des plantes; bonne constitution; sens pratique; don de l'observation; intérêt pour la technique; persévérance.

Formation

Formation professionnelle initiale de 2 ans. Formation pratique dans une exploitation maraîchère; en parallèle, cours théorique à l'école professionnelle. Titre obtenu: attestation fédérale. L'ordonnance de formation professionnelle est en phase de consultation. Son entrée en vigueur est prévue pour 2009. Dans l'intervalle, une attestation cantonale est délivrée.

Perspectives

Formation professionnelle initiale de maraîcher/-ère CFC (admission en 2e année de formation).